



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 05387 / MLA/DPAM du 17 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) tenue à Tubuai (Australes) du 15 au 17 mars 2021 inclus.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2152979AM

**Ampliations :**

PR-VP-SGG-REG 4  
MLA 1  
DPAM 2  
RSMA-TUBUAI 1  
JOPF 1

**Lexpol :**  
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 2842/MLA/DPAM du 04 mars 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du module 7 « pêches et cultures marines » du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Tubuai (Australes) du 15 au 17 mars 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 4297/MLA/DPAM du 16 avril 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Tubuai (Australes) du 15 au 17 mars 2021 inclus, à Papeete (Tahiti) le 9 avril 2021, et du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) organisée à Papeete (Tahiti) du 6 au 12 avril 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2021/CPLPCM du 22 avril 2021 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 01-2021 tenue au centre d'examen de Tubuai (Australes) du 15 au 17 mars 2021 inclus ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) session d'examen n° 01-2021/CPLPCM tenue au centre d'examen de Tubuai (Australes) du 15 au 17 mars 2021 inclus

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 12  
Candidats présents : 12  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 12  
Candidat ajourné : 0

ARAKINO Terogomaihi, Maihiti  
KAMIA Teariki, Teatu  
KAPIKURA Véronique, Gahina  
LENOIR Tamatoa, Steeven  
LY John, Maire  
MANA Paul, Temarii  
NANAIA Hiava, Roometua  
OTTO Teva, Ismael  
TAMAITITAHIO Hamai, Alfred  
TUHIVA Yans, Heimanu  
TUPEA Félicia, Vaheana  
VOIRIN Huruaura, Alexander

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 MAI 2021

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes  
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes

Charles TAPUTUARAI  
Catherine ROCHETEAU

Pour le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation  
  
T. FENUAITI

